



Programme de bourses de 2^e et de 3^e cycles du Fonds Relève et Avancement en réadaptation 2025-2026

Objectif

Ces bourses visent à favoriser le recrutement et la réussite d'étudiant-e-s dans des programmes d'études supérieures en recherche de la Faculté de médecine. Elles sont attribuées à des étudiant-e-s dont le dossier universitaire est de grande qualité **et** qui effectuent un projet qui contribue à l'avancement des connaissances et qui a un impact potentiel en réadaptation **et** dont le directeur-trice principal-e est un ou une professeur-e de carrière ou sous octroi à l'École des sciences de la réadaptation.

Informations

1. Ces bourses, au montant maximal de 10 000 \$, sont pour une année. Elles peuvent être versées dès la session d'été (après le 1^{er} mai) et au plus tard au début de la session d'automne (1^{er} septembre) de l'année d'attribution de la bourse.
2. L'étudiant-e boursier-ère s'engage à présenter au moins une demande de bourse à un organisme subventionnaire externe (c.-à-d. FRQ-S, IRSC, ordre professionnel, etc.) au plus tard en novembre de l'année où la bourse lui est attribuée. La bourse est remise en deux versements. Une preuve de soumission d'une autre demande de bourse est exigée avant que ne soit versée la 2^e et dernière portion de la bourse de 2^e ou 3^e cycle.
3. Cette bourse du Fonds Relève et Avancement en réadaptation peut être cumulée en sus d'une autre bourse au cours de la période s'échelonnant de mai 2025 à avril 2026. Dans une telle situation, le montant de la bourse offerte par le Fonds sera ajusté de manière à ce que le total des bourses, au cours de la période ci-haut mentionnée, n'excède pas 25 000 \$. Il est aussi convenu que si une autre offre de bourse est faite par un organisme subventionnaire externe à un ou une boursier-ère du présent programme, le ou la candidat-e est tenu-e de l'accepter, d'en faire débiter le paiement le plus tôt possible et d'aviser immédiatement le ou la président-e du Fonds Relève et Avancement en réadaptation. L'ajustement du montant de la bourse octroyée par le Fonds sera alors fait.
4. Les décisions du comité d'attribution et de gestion des bourses sont finales et sans appel.

Critères d'éligibilité

1. Le programme est ouvert aux étudiant-e-s inscrit-e-s ou ayant déposé une demande d'admission dans un programme d'études supérieures de la Faculté de médecine de l'Université Laval, qui effectuent un projet ayant un impact potentiel en réadaptation et **dont le ou la directeur-trice principal-e est un ou une professeur-e de carrière ou sous octroi de l'École des sciences de la réadaptation.**
2. L'étudiant-e doit être inscrit-e à temps complet dans son programme d'études supérieures (M.Sc. ou Ph.D.) au moment de l'entrée en vigueur de la bourse et pour la durée totale de celle-ci.
3. L'étudiant-e à la maîtrise peut appliquer au concours uniquement avant le début de son programme ou pendant sa première année d'études (année calendrier depuis l'inscription à temps complet au programme) dans son programme de 2^e cycle.
4. L'étudiant-e au doctorat peut appliquer au concours uniquement avant le début de son programme ou pendant ses deux premières années d'études (2 années calendrier depuis l'inscription à temps complet au programme) dans son programme de 3^e cycle.
5. Les étudiant-e-s supervisé-e-s par les membres du comité directeur du Fonds Relève et Avancement en réadaptation peuvent déposer une demande de bourse. Chaque année, les membres de ce comité veillent à établir la composition et les modalités de fonctionnement du comité d'évaluation des bourses afin d'éviter les conflits d'intérêts.
6. Le concours est ouvert aux candidat-e-s citoyen-ne-s canadien-ne-s, résident-e-s permanent-e-s domicilié-e-s au Québec et aux candidat-e-s de l'international inscrit-e-s dans un programme de l'Université Laval et domicilié-e-s au Québec.

Exigences pour la soumission d'une demande :

1. La date limite pour la soumission d'une demande est le **5 mai 2025.**
2. Un ou une professeur-e peut soumettre une seule demande en tant que directeur-trice principal-e d'un ou d'une étudiant-e.
3. Pour des fins d'examen du dossier par le comité d'évaluation des demandes, l'étudiant-e et le ou la directeur-trice principal-e de recherche doivent soumettre en **un seul fichier électronique PDF** (aucune copie papier n'est requise), les éléments suivants:
 - a) le formulaire rempli et signé (ne pas inclure les pages décrivant le programme);
 - b) l'annexe à joindre au formulaire;
 - c) le *curriculum vitae* complet de l'étudiant-e;

- d) le plus récent relevé de notes (la numérisation d'un relevé de notes officiel ou d'une version imprimée à partir du site Web de l'Université est acceptée);
- e) la section du directeur de recherche justifiant la pertinence du projet et la qualité du ou de la candidat-e (maximum 20 lignes).

Exigences à l'endroit des boursier-ère-s :

1. Participer à au moins une édition de la Journée de la recherche de la Faculté de médecine.
2. Rendre compte de sa productivité (présentations, articles, bourses et prix, etc.) à la fin de l'année où le ou la candidat-e a été boursier-ère.

Critères d'évaluation :

		Facteur de pondération	
		2 ^e cycle	3 ^e cycle
1	Excellence du dossier universitaire	35 %	20 %
2	Expériences pertinentes et productivité en recherche	20 %	35 %
3	Qualité du projet de recherche	25 %	25 %
4	Justification du ou de la directeur-trice de l'arrimage du projet de l'étudiant-e dans son programme de recherche	10 %	10 %
5	Illustration de l'impact potentiel du projet de recherche en réadaptation	10 %	10 %

Pour soumettre une candidature :

Les candidatures doivent être expédiées par courriel en un seul document PDF à Mme Véronique Flamand, présidente du Fonds Relève et Avancement en réadaptation, à l'adresse suivante : SecretariatVD.rea@fmed.ulaval.ca

Pour toute question, veuillez-vous adresser à madame Sophie Desmeules, à l'adresse suivante : SecretariatVD.rea@fmed.ulaval.ca